



Convocation de l'Assemblée Générale du 26 mai 2023

Paris, 16 mars 2023 – Le Conseil d'administration de TotalEnergies SE s'est réuni le 15 mars 2023 sous la présidence de M. Patrick Pouyanné, Président-directeur général. Il a décidé de convoquer l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires de la Société le vendredi 26 mai 2023. L'avis de réunion de cette Assemblée sera publié prochainement au BALO (Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires) et pourra être consulté sur le site internet de la Société. Le Conseil d'administration a également approuvé les documents qui seront soumis à l'Assemblée Générale, incluant notamment le Rapport de gestion sur la situation de la Compagnie.

Gouvernance de la Compagnie

Sur proposition du Comité de gouvernance et d'éthique, le Conseil d'administration a décidé de soumettre à l'Assemblée générale le renouvellement, pour une période de trois années, des mandats d'administrateurs de Mme Marie-Christine Coisne-Roquette et M. Mark Cutifani dont les mandats arrivent à échéance à l'issue de l'Assemblée générale.

Compte tenu de son ancienneté au Conseil, Mme Marie-Christine Coisne-Roquette ne sera plus indépendante au regard des règles du Code Afep-Medef et ne pourra donc plus exercer la fonction d'administrateur référent. Le Conseil d'administration a désigné M. Jacques Aschenbroich pour lui succéder aux fonctions d'administrateur référent avec effet à l'issue de l'Assemblée générale.

Le Conseil d'administration a décidé de proposer à l'Assemblée générale la nomination de deux nouveaux administrateurs indépendants, M. Dierk Paskert et Mme Anelise Lara en qualité d'administrateurs pour une durée de trois années.

Afin d'accompagner la transformation de la Compagnie, le Conseil a souhaité accueillir en son sein un administrateur supplémentaire ayant une expérience des métiers de l'électricité et des renouvelables et propose la nomination comme administrateur de M. Dierk Paskert, de nationalité allemande, qui était jusque fin 2022 CEO d'Encavis AG, société cotée productrice d'électricité renouvelable et qui a occupé plusieurs postes chez E.ON, grande utility allemande. M. Dierk Paskert dispose d'une grande expérience du métier de l'électricité et des renouvelables qui contribuera à l'accompagnement par le Conseil de la transformation de la Compagnie.

Mme Anelise Lara, de nationalité brésilienne, dispose d'une longue expérience dans les domaines Oil & Gas et également Gas & Power qui viendra utilement compléter les différentes compétences présentes au sein du Conseil. Sa connaissance du Brésil est également appréciable compte tenu de l'importance des capitaux engagés par la Compagnie dans ce pays tant côté hydrocarbures qu'énergies renouvelables. Elle est en outre engagée en faveur de la diversité en aidant des jeunes femmes à progresser dans leurs carrières.

Le Conseil d'administration a par ailleurs décidé de ne pas proposer le renouvellement des mandats de Mme Patricia Barbizet et de M. Jérôme Contamine. Le Conseil d'administration remercie Mme Patricia Barbizet, ancien Administrateur Référent, pour sa contribution exceptionnelle aux travaux du Conseil et de ses Comités au cours des 15 dernières années.

Le Conseil tient également à remercier et à saluer le travail accompli par M. Jérôme Contamine qui a notamment fait bénéficier le Conseil et le Comité d'audit de ses compétences pointues en matière financière et de son expérience dans le secteur Oil & Gas.

À l'issue de l'Assemblée générale du 26 mai 2023, si les résolutions proposées sont approuvées, le Conseil d'administration sera composé de 14 membres, avec 7 nationalités représentées (contre 5 précédemment). La proportion d'administrateurs indépendants au sens du Code Afep-Medef sera de 82%, ce qui est au niveau des meilleurs standards, et les proportions de femmes et d'hommes seront respectivement de 45% et 55%.

Le Conseil d'administration soumettra également à l'Assemblée générale l'approbation des résolutions relatives à la rémunération de ses mandataires sociaux, notamment celle de son Président – directeur général dont la rémunération et l'attribution d'actions de performance au titre de 2023 sont proposées en hausse de 10% par rapport à 2022, hausse équivalente à celle dont ont bénéficié en moyenne les cadres du socle social commun en France, des résolutions relatives aux plans d'actionnariat salarié et aux plans d'actions de performance, une résolution proposant la suppression des droits de vote double ainsi que les résolutions nécessaires à la distribution exceptionnelle en nature d'actions de la filiale TotalEnergies EP Canada.

Transition énergétique de la Compagnie vers la Neutralité Carbone

Dans le cadre de la résolution approuvée par les actionnaires en mai 2022, portant sur l'ambition de TotalEnergies en matière de développement durable et de transition énergétique vers la neutralité carbone, le Conseil d'administration s'est engagé à rendre compte à l'Assemblée générale des actionnaires des progrès réalisés dans la mise en œuvre de cette ambition. Dans cette optique, le Conseil d'administration a arrêté le rapport Sustainability & Climate - Progress Report 2023 de la Compagnie qui sera présenté le 21 mars 2023 et soumis à un vote consultatif des actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 26 mai 2023. Ce rapport rend compte de la mise en œuvre de la stratégie et des progrès réalisés en 2022 au regard des objectifs à horizon 2030. Il complète l'ambition de la Société en matière climatique et de développement durable, notamment en spécifiant - ainsi que la Société s'y était engagée - les objectifs 2025 et 2030 sur les principaux indicateurs Climat et en les rendant plus ambitieux pour certains d'entre eux.

En outre, pour conforter l'atteinte de ces objectifs, le Conseil d'Administration a proposé d'introduire l'objectif de réduction des émissions de méthane des installations opérées parmi les critères d'attribution des actions de performance au Président – directeur général et à l'ensemble des dirigeants de la Compagnie. En effet, depuis la COP26 à Glasgow, les émissions de méthane font l'objet d'une priorité d'actions de la part des pays signataires de l'Accord de Paris et la Compagnie, dont la stratégie de croissance en énergies repose notamment sur le gaz naturel liquéfié, a proposé un plan ambitieux de réduction de ses émissions opérées de méthane de 50% d'ici 2025 par rapport à 2020 et de 80% d'ici 2030 en vue de tendre vers zéro émissions de méthane.

À propos de TotalEnergies

TotalEnergies est une compagnie multi-énergies mondiale de production et de fourniture d'énergies : pétrole et biocarburants, gaz naturel et gaz verts, renouvelables et électricité. Ses plus de 100 000 collaborateurs s'engagent pour une énergie toujours plus abordable, plus propre, plus fiable et accessible au plus grand nombre. Présente dans près de 130 pays, TotalEnergies inscrit le développement durable dans toutes ses dimensions au cœur de ses projets et opérations pour contribuer au bien-être des populations.

Contacts TotalEnergies

Relations Médias : +33 (0)1 47 44 46 99 | presse@totalenergies.com | [@TotalEnergiesPR](https://www.instagram.com/TotalEnergiesPR)

Relations Investisseurs : +33 (0)1 47 44 46 46 | ir@totalenergies.com



[@TotalEnergies](https://twitter.com/TotalEnergies)



[TotalEnergies](https://www.linkedin.com/company/TotalEnergies)



[TotalEnergies](https://www.facebook.com/TotalEnergies)



[TotalEnergies](https://www.instagram.com/TotalEnergies)

Avertissement

Les termes « TotalEnergies », « compagnie TotalEnergies » et « Compagnie » qui figurent dans ce document sont utilisés pour désigner TotalEnergies SE et les entités consolidées que TotalEnergies SE contrôle directement ou indirectement. De même, les termes « nous », « nos », « notre » peuvent également être utilisés pour faire référence à ces entités ou à leurs collaborateurs. Les entités dans lesquelles TotalEnergies SE détient directement ou indirectement une participation sont des personnes morales distinctes et autonomes. Ce document peut contenir des déclarations prospectives. Elles peuvent s'avérer inexactes dans le futur et sont dépendantes de facteurs de risques. Ni TotalEnergies SE ni aucune de ses filiales ne prennent l'engagement ou la responsabilité vis-à-vis des investisseurs ou toute autre partie prenante de mettre à jour ou de réviser, en particulier en raison d'informations nouvelles ou événements futurs, tout ou partie des déclarations, informations prospectives, tendances ou objectifs contenus dans ce document. Les informations concernant les facteurs de risques susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur les résultats financiers ou les activités de TotalEnergies sont par ailleurs disponibles dans les versions les plus actualisées du Document d'Enregistrement Universel déposé par TotalEnergies SE auprès de l'Autorité des marchés financiers et du Form 20-F déposé auprès de la United States Securities and Exchange Commission ("SEC").